

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 81-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	8/12/2017
Présents	18
Absents	5
Procurations	0
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **quatorze décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : Aucune.

Absents : LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de participation financière à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour les équipements publics de la commune (réseaux du giratoire de Bellemayre)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de desserte extérieure électrique avec pose de transformateur pour alimenter le giratoire et la gendarmerie s'élèvent à 60 422 €.

La gendarmerie étant un service ouvert au public, elle propose de demander une participation financière à la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour l'équipement en réseaux du giratoire de Bellemayre, à hauteur de 15 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de la moitié du montant des travaux, soit 30 211 €, considérant que la gendarmerie est un service de proximité qui dessert tout le territoire ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2017

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20171214-8102017-DE